



Liste des produits autorisés dans un colis alimentaire

Principes pour tous les produits de la liste:

*Les récipients en verre, les conserves, les produits saupoudrés ou contenant de l'alcool sont interdits. Tous les aliments doivent être dans **l'emballage d'origine** du magasin.*

Les portions individuelles (par ex: une seule madeleine emballée) sont également interdites.

Les emballages non transparents seront ouverts.

Les boissons doivent obligatoirement être dans un contenant transparent.

Cette liste est valable pour tous les produits apportés de l'extérieur.

Les produits non-inscrits sur cette liste sont refusés.

Cette liste peut être modifiée à tout moment sans préavis.

- Biscottes (nature)
- Biscuits
- Biscuits apéritifs
- Boissons sans gaz
- Bonbons
- Cacahuètes (décortiquées)
- Café moulu et soluble
- Cake (sans raisin)
- Céréales (type corn flakes)
- Charcuterie coupée en tranches fines
- Chips
- Chocolat (uniquement en plaque et sans raisin)
- Chocolat en poudre (type *Nesquik*)
- Dattes
- Figues
- Fromage (sauf feta et mozzarella) coupé en tranches fines
- Fruits frais (sauf ananas, mangue, avocat, melon, pastèque et fruits à coque dure)
- Fruits secs décortiqués (sauf raisins secs): amandes, noix, noisettes, pistaches
- Légumes (carotte, céleri, concombre, radis)
- Madeleines
- Olives (entières, non dénoyautées)
- Pain d'épice
- Poisson fumé coupé en tranches fines
- Pop-corn
- Sirop (bouteille en PET)
- Sucre en morceaux
- Terrine coupée en tranches

Les produits non autorisés reçus par colis seront renvoyés à l'expéditeur aux frais de la personne détenue.

Dans le cas où l'expéditeur est inconnu, les produits alimentaires non autorisés seront détruits.

Etat au 12.08.2022